

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2017

Présents : Bruno GUIDON, Nicole BERNARD-BERNARDET, Benoît CLAVEL, Frédéric GILSON, Corinne GOBBER, Nadia JOSSERAND, Jean-Claude LOYEZ, Philippe ROISINE, Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL.

Absents : Christophe GEORGES (excusé), Dorothée KNOEPFFLER-CARMINATI (excusée), Julie LATHUILLE (excusée), Stéphane PACCARD.
Jean-Claude LOYEZ est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du dernier conseil,
- 2) Voirie : *parking locatif du Col du Marais,
* Route du Sappey,
- 3) Choix définitif des plaques de rue,
- 4) Approbation des modifications du RIFSEEP,

- 5) Tarifs de l'eau,
- 6) CCVT : modalités du transfert de la zone artisanale,
- 7) Informations et questions diverses

	<i>Points abordés</i>	<i>Décisions prises</i>	<i>Points à revoir</i>
1	Approbation du compte-rendu du dernier conseil	Avis favorable	
2	Travaux route du Sappey	- Avis favorable pour que la commune ait deux parts. - Avis défavorable pour que la commune paie les travaux et les refacture.	
3	Choix définitif du prestataire pour les plaques de rue	Avis favorable pour la société PIC BOIS	
4	Modification du RIFSEEP	Avis favorable	
5	Maintien pour 2018 des tarifs 2017	Avis favorable	
6	Modalités de transferts des zones artisanales à la CCVT	Avis favorable	
7 a)	Fournir de l'eau toute l'année à Monsieur Uliana	Avis favorable	

RELEVÉ DES DÉCISIONS

	<u>Décisions prises</u>	<u>Qui ?</u>	<u>Fait quoi ?</u>	<u>Comment ?</u>	<u>Pour quand ?</u>
3	Apporter quelques modifications sur le modèle : <ul style="list-style-type: none">- La pomme doit être plus prononcée- La feuille en-dessous doit être enlevée- Plaque de la maison doit être toute simple (sans pomme)- Mettre les autocollants pour les boîtes aux lettres avec	Le Maire	Revoit avec la société		Le plus rapidement possible.
7 a)	Demander à la Régie D'Electricité de nettoyer autour du réservoir du Sappey.	Le Maire	Revoit avec la société		
7 g)	Relogement des enfants pendant les travaux : revoir la MFR Arclosan	Le Maire	Prend RDV avec la directrice et la présidente		Le plus rapidement possible

1. Approbation du compte-rendu du dernier conseil

Il est fait remarquer qu'au point g) des informations et questions diverses, que l'information indiquée n'est pas correcte : c'est le dénivelé de l'accotement qui est devenu important suite aux travaux.

2. Voirie

a) Parking locatif Col du Marais

Le RDV pour la signature de l'achat du terrain est prévu en janvier.

Suite à la consultation lancée en novembre, pour l'empierrement du terrain, 3 offres ont été présentées :

Le Marais TP à 13872 € TTC

Beber TP à 11935.20 € TTC

Bertholon Yan à 12960 € TTC

Le marché a été attribué à l'entreprise Beber TP qui effectuera les travaux en janvier.

b) Route du Sappey

Cette route a été réalisée par l'AFP, elle n'a pas le statut de voie communale. Elle passe en grande partie sur des parcelles communales et sur le tracé de l'ancien chemin rural.

Des travaux sont prévus à hauteur de 56000 € TTC. Travaux subventionnés à hauteur de 60 % donc il reste à la charge des participants 22000 €.

Les riverains ont été contactés et une réunion a été organisée en mairie début décembre.

Le montant des travaux a été divisé en 15 parts. Il est demandé si la commune accepte d'avoir deux parts.

D'autre part il a été demandé à la commune de payer les travaux et de les refacturer pour pouvoir éventuellement bénéficier de la récupération de TVA. Or ces travaux ne rentrent pas dans le champ de l'application du FCTVA.

4. Modification du RIFSEEP

Suite à la nomination en catégorie A de la DGS, il convient maintenant de modifier le régime indemnitaire pour rajouter une catégorie. Un avis favorable a été émis par la commission auprès du centre de gestion 74.

5. Tarifs de l'eau 2018

Les tarifs ont été augmentés entre 2014 et 2015 de 3 %, entre 2015 et 2016 de 2 % et entre 2016 et 2017 de 1%.

Le volume de consommation a augmenté de 4,5 % depuis 2016. Le nombre d'abonnés a aussi augmenté.

Sur le territoire de la CCVT, Serraval est la commune où l'eau est la plus chère.

L'hypothèse, quand le transfert de l'eau aura lieu est qu'il y a deux tarifs sur le territoire : un élevé, un plus bas.

Le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs.

Il y aura des rentrées d'argent avec les branchements pour la STEP.

D'autre part, il paraît difficile d'augmenter les tarifs quand l'eau n'est pas consommable. Une consultation a été lancée pour deux traitements UV : à la Sauffaz et au Sappey.

6. CCVT : modalités de transfert des zones artisanales

Suite à la prise de compétence économie de la CCVT au 1^{er} janvier 2017, il convient de déterminer les modalités de transferts des zones artisanales.

Selon les communes, les transferts seront remboursés par la CCVT.

La commune de Serraval reste propriétaire de la parcelle gardée pour le stockage de bois et de la voirie.

7. Informations et questions diverses

a) Eau du Sappey

Un propriétaire du Sappey demande à pouvoir bénéficier de l'eau toute l'année au Sappey.

b) Eau de la Sauffaz

Il y a eu une contamination importante de l'eau de la source de la Sauffaz. La source a été traitée deux fois et de l'eau a été distribuée.

La restriction de consommation a été levée le 21/12. Une consultation pour le traitement a été lancée.

c) Plateforme de distribution de produits alimentaires

Une plateforme a été lancée avec des producteurs locaux sur l'agglomération annécienne (Pringy).

Une livraison est possible dans chaque collectivité. Il y a un maraîcher, des producteurs de fromage, de la viande...

Les producteurs laissent 5% pour le fonctionnement de la plateforme.

d) Camion plats italiens

Par courrier, le prestataire nous a informé avoir arrêté son activité sur Serraval le 24/11/2017.

e) Projet de bar associatif

Plusieurs personnes de Serraval souhaitent lancer ce projet. Une association serait créée et environ 12 personnes la composeraient.

Les premières démarches consistent à chercher un local et la commune est sollicitée (caves en dessous église, salle du caté, maison de la Pomme, salle des fêtes, local d'un particulier...)

Objectif : relancer un lieu de vie sur le village et surtout au Chef-Lieu.

Le Maire a déjà été rencontré à ce sujet. L'association des Vergers aussi mais cela nécessite une décision du bureau de l'association. L'association a déjà une convention avec la CCVT.

Comme la structure serait sous une forme associative, les bénéfices seraient reversés à d'autres associations du village.

Pour l'instant, ils veulent se contenter d'une licence III car licence IV nécessite une formation.

f) Rencontre avec le Secrétaire Général de la Préfecture

Tout s'est bien passé. Il va essayer de soutenir notre demande de subvention au titre de la DETR.

g) Relogement des enfants pendant les travaux.

2 hypothèses à ce jour :

- Au col du Marais avec location de bungalow et utilisation des locaux de la salle des fêtes (dépenses estimées 83000 € TTC + frais de car + électricité + traitement des eaux usées)
- A la maison familiale de l'Arclosan (dépenses 65400 € location + 43680 € pour bungalow + barrières + électricité+ traitement des eaux usées soit environ 140000 €).

h) Voeux CCVT

Ils auront lieu le 12/01/2018 au Bouchet-Mont-Charvin.

i) Banque

Une rencontre avec le Crédit agricole a lieu le 09/01/2018 à 14h00 pour les modalités d'emprunt pour le projet école.

j) Le Petit Monde de Lilou

La remise de chèque suite aux 24h00 de la belote aura lieu le 22/12 au Grand Bornand.

k) Ecole

- Il est désormais interdit de fumer dans l'enceinte de l'école, dans la cour, sous le préau et sur le parking devant l'école. Le cendrier sera enlevé.

- La directrice de l'école met à disposition la classe de Sophie pour les goûters du périscolaire l'hiver.

l) Ouverture de la mairie le samedi matin

En test un samedi par mois, pendant 6 mois.